

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre

CAB -FV/MCA-MB/ D14.2796



Paris, le 12 NOV. 2014

Monsieur le Président

Les défis à relever par le monde hospitalier au cours des prochaines années sont majeurs, qu'il s'agisse du virage ambulatoire, des recompositions de l'offre de soins ou de l'application du plan d'économies.

Vous évoquez dans votre courrier trois chantiers pour lesquels l'accompagnement de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) vous semble nécessaire.

La constitution des groupements hospitaliers de territoire (GHT) constitue, à ce titre, une mesure structurante du projet de loi relatif à la santé. L'expérience acquise par l'ANAP dans l'accompagnement des coopérations territoriales doit permettre de construire les outils qui faciliteront leur mise en œuvre.

L'optimisation des capacités d'accueil est également un sujet sur lequel l'ANAP bénéficie d'une expertise qui devra permettre le développement des prises en charge en ambulatoire et la réduction des durées moyennes de séjour. Complémentairement, l'adaptation des organisations médico-soignantes devra être encouragée.

Ces propositions ont vocation à être reprises dans les orientations du programme de travail 2015 de l'ANAP. Le cadrage précis de l'ensemble de ces actions est actuellement en cours et fera prochainement l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration de l'ANAP.

En vous assurant de ma volonté d'avancer rapidement sur ces chantiers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Marisol TOURAINE

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Président de la Fédération Hospitalière de France
1 bis rue Cabanis
75993 PARIS CEDEX 14